



AGENCE CANADIENNE D'IDENTIFICATION DU BÉTAIL AMÉLIORE LE PROCESSUS DE DÉCLARATION POUR LES ANIMAUX IMPORTÉS, LES MOUVEMENTS ET LES DATES DE NAISSANCE

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Le 20 novembre 2015

L'Agence canadienne d'identification du bétail (CCIA) est heureuse d'annoncer des améliorations importantes au processus de déclaration d'événements à la base de données du système canadien de traçabilité du bétail (Canadian Livestock Tracking System / CLTS) un système de retraçage conçu pour le confinement et l'éradication des maladies animales avec une approche rentable, évolutive qui réagit en temps opportun, et à une échelle nationale, pour la traçabilité du bétail.

À partir du 20 novembre 2015, la base de données CLTS soutiendra pleinement les étiquettes d'identification américaines débutant avec « 840 », soit le code de pays des États-Unis. Cela signifie que les utilisateurs du CLTS pourront soumettre un événement d'importation pour ces numéros qui sont de format à 15 chiffres qui débutent avec « 840 », suivi de 12 chiffres (par exemple : 840002123456789). Suite à ces changements, une fois qu'une étiquette américaine d'identification a été soumise à un événement d'importation appliqué à la base de données CLTS, les entrées, les sorties ou les déplacements, l'exportation temporaire, l'exportation permanente et ou le retrait des étiquettes pourront également être appliqués. Les utilisateurs du CLTS seront aussi en mesure d'utiliser les fonctions de recherche et l'historique, le manifeste d'exportation et l'inventaire animal dans la base de données pour les étiquettes 840.

« Pour faciliter la conformité de l'industrie avec le règlement proposé sur les rapports des mouvements d'animaux, notre équipe qui est hautement spécialisée, a également développé un casier pour enregistrer le numéro d'immatriculation du transporteur, qui soutiendra l'importation, l'exportation, l'exportation temporaire, les rapports d'entrées et de sortie au sein de la base de données CLTS. Puisque les détails des règlements proposés ne sont pas encore connus, l'inscription de cette information est facultatif pour le moment » confirme Waseem Rehman, responsable du département d'informatique à CCIA.

« Nous travaillons en collaboration avec l'industrie et les gouvernements afin de maximiser l'intégrité des données de vérification d'âge. Potentiellement, un animal peut être déplacé par le biais de plusieurs propriétaires et d'emplacements avant que son cycle de vie soit terminé. Étant donné que les règlements actuels permettent seul la ferme d'origine de vérifier l'âge d'un animal, le dernier propriétaire – souvent un parc d'engraissement – peut être pénalisé pour un animal dont la date de naissance est incorrecte, à moins que ce dernier propriétaire soit en mesure de contacter la ferme d'origine pour corriger des erreurs dans la base de données. Cela peut influencer significativement la vitesse du commerce et les rendements financiers. Notre groupe a créé un nouveau message d'avertissement qui apparaîtra lors de la saisie de données et a modifié la fonction de sélection de dates de naissance pour promouvoir l'exactitude de l'information » affirme le Président de CCIA Dr Pat Burrage. « L'adresse de cet écart est conçu pour optimiser les rendements des propriétaires et l'intégrité des données qui sont soumises au CLTS. »

« Pour aider les concessionnaires d'étiquettes à vérifier les comptes CLTS au moment de la vente et de la délivrance des numéros à l'acheteur, nous avons également ajouté un casier facultatif pour capturer le nom du contact » déclare Anne Brunet-Burgess, la directrice générale. "Nous sommes ici pour soutenir tous les membres de la chaîne de valeur en offrant des services de traçabilité du bétail gratuits aux concessionnaires d'étiquette approuvée; qui servent les producteurs de bœuf et laitiers, de bisons et de moutons ; les marchés d'animaux, les parcs d'engraissement, les cours d'assemblée, les stations d'achats, les ventes électroniques, les centres d'exportation et les sites d'étiquetage; les clubs 4-H, les expositions, foires, rodéos, les cliniques vétérinaires et les centres d'insémination artificielle ; les importateurs, les laboratoires de pathologie, les centres de quarantaine et de recherche, les stations de testage, les sites de repos/de nutrition et d'abreuvement tout comme les aéroports et tout autre moyen de transport. Appelez-nous sans frais téléphone au 1-877-909-2333 ou par courriel à info@canadaid.ca. Nous vous invitons à nous contacter. »

[L'agence canadienne d'identification du bétail](#) (Canadian Cattle Identification Agency) est un organisme sans but lucratif incorporé, initié et dirigé par l'industrie même, afin d'établir un programme national d'identification des bovins laitiers, des bovins, des bisons et des ovins permettant une traçabilité efficace et comportant des préoccupations sérieuses en matière de santé animale et de sécurité alimentaire du cheptel canadien. L'agence est dirigée par un conseil d'administration composé de représentants de tous les secteurs de l'industrie du bétail et gère la base de données du [système canadien de traçabilité du bétail \(Canadian Livestock Tracking System\)](#) (CLTS), un système de retraçage qui garde à jour l'information des étiquettes d'identification par radio fréquence (RFID) directement reliées aux trois piliers de traçabilité (soit : l'identification des animaux, le mouvement des animaux et l'identification des installations), ainsi que des renseignements à valeur ajoutée (i.e. la vérification de l'âge).

Pour de plus amples information:

Kori Maki-Adair, directrice des communications @ kmaki-adair@canadaid.ca